



RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | CULTURES ORNEMENTALES EN SERRE

N° 1, 22 mars 2019

LES PESTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LES CULTURES ORNEMENTALES DE SERRE

Les tableaux inclus dans ce bulletin d'information regroupent les pesticides homologués dans les cultures ornementales en serre. Le **tableau 1** présente les fongicides et le **tableau 2** présente les insecticides, les acaricides et les molluscicides. On y retrouve aussi la liste des principaux ennemis rencontrés en serre contrôlés par ces produits.

Nouveaux produits

Les pesticides suivants ont été homologués au cours des derniers mois :

Fongicides

- **ASPERELLO T34 BIOCONTROL** (*Trichoderma asperellum*, souche T34) contre la flétrissure fusarienne sur les plantes ornementales de serre.
- **PALLADIUM** (cyprodinil et fludioxonil) : nouveaux emplois ajoutés à l'étiquette : suppression de tache alternarienne, anthracnose, pourriture fusarienne de la tige, brûlure rhizoctonienne des parties aériennes, brûlure et pourriture sclérotiniennes de la tige et répression de la brûlure fusarienne sur les plantes ornementales cultivées en serre.
- **ROOTSHIELD PLUS WP** et **BW240 WP** (*Trichoderma harzianum* Rifai [souche KRL-AG2] et *T. virens* [souche G-41]) contre *Fusarium* spp., *Phytophthora* spp., *Pythium* spp. et *Rhizoctonia* spp. sur les plantes ornementales de serre.

Insecticides

- **ALTUS** (flupyradifurone) : contre les pucerons, les cicadelles et les aleurodes sur les plantes ornementales cultivées en serre.
- **SUFFOIL-X** (huile minérale) : contre les cochenilles, les tétranyques, les nymphes d'aleurodes et les pucerons sur les plantes ornementales cultivées en serre, et contre les aleurodes et les thrips en trempage des boutures de poinsettia.
- **VELIFER** (*Beauveria bassiana* souche PPRI 5339) : contre les pucerons, les tétranyques à deux points, les thrips et les aleurodes sur les plantes ornementales cultivées en serre.
- **VERSYS** (afidopyropen) : contre les pucerons et les aleurodes sur les plantes ornementales cultivées en serre.

Comment consulter ce tableau?

Le tableau présente les fongicides homologués dans les cultures ornementales en serre.

Chaque ligne permet de consulter les caractéristiques d'un produit commercial.

Cultures

- Certaines étiquettes listent des espèces ornementales spécifiques sur lesquelles on peut appliquer le produit : un point rouge apparaît alors sous cette rubrique ainsi que sous les champignons et les bactéries contre lesquels le produit est homologué.
- Si le produit est permis sur les plantes ornementales en général, un point vert apparaît sous cette rubrique et sous la rubrique des agents pathogènes.

Santé et environnement

Pour chacun des produits, les [indices de risque pour la santé et l'environnement](#) (IRS et IRE) sont indiqués. Ces indices ont été calculés pour un emploi par pulvérisation foliaire en serre. Plus ces indices sont élevés et plus le risque est grand.

Notes : des chiffres (exposants) ont été placés à divers endroits où plus de précision était requise. Portez une attention aux informations complémentaires qui s'y réfèrent en bas de tableau.

Biopesticides

 Les biopesticides sont identifiés par une case verte sous la rubrique du groupe chimique. Ces produits de phytoprotection répondent à la définition suivante, employée par [SAgE pesticides](#) :

Les biopesticides forment un sous-groupe des produits à risque réduit. Ils peuvent être composés d'agents microbiens*, de phéromones ou d'autres substances** acceptées à titre de biopesticides par l'[Agence américaine pour la protection de l'environnement \(EPA\)](#).

* Produits antiparasitaires composés soit de microorganismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés.

** Composés sémiocchimiques ou de substances biochimiques.

Attention : l'expression « biopesticide » utilisée dans ce document ne signifie pas que les produits sont nécessairement autorisés en production biologique. Pour savoir si un produit est autorisé en production biologique, vous devez consulter votre organisme de certification.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

Mises en garde

La rotation entre produits de groupes chimiques différents est fortement recommandée pour retarder d'éventuels problèmes de résistance. Avant d'utiliser un pesticide, vous devez consulter l'étiquette du produit. Selon la loi, vous ne devez employer que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Des modifications réglementaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sont maintenant en vigueur. Il est dorénavant interdit d'appliquer **en champ** à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. L'application d'un de ces pesticides **en serre** n'est pas visée par la justification agronomique. Par contre, les producteurs en serre doivent posséder le certificat adéquat (E3 et C10). Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCC](#).

Pour plus d'information

- Le [bulletin d'information N° 5](#) du 16 mars 2017 du RAP Cultures maraîchères en serre présente la compatibilité des pesticides avec la lutte biologique.
- Vidéo sur l'équipement de protection individuelle : [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#). 2019. Agricarrière Formation.
- Le site Web [IRIS phytoprotection](#) propose une banque de photos d'ennemis des cultures.
- Le site Web [SAGe pesticides](#) permet de choisir les pesticides en fonction de leur risque pour la santé et l'environnement.

Collaboration

Alain Cécyre, agr., Plant Products, Claude Dubois, agr., AEF Global et Karine Toulouse, SAGe pesticides

Ce bulletin d'information a été mis à jour par Marie-Édith Tousignant, agr. (IQDHO). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Cultures ornementales en serre ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Nom commercial	Matière active	Groupe chimique	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications (jours)	Informations complémentaires	Type de traitement		Mode d'action			Santé et environnement			Agents pathogènes																														
				Préventif	Curatif						Contact	Systémique translaminaire	Systémique	Induction de la résistance	IRE ¹	IRS ¹	Délai de rentrée (heures) ²	Champignons																	Bactéries		Autres												
																		<i>Alternaria</i> spp ³	Anthraxnose <i>Colletotrichum</i> spp ³	Blanc (oïdium) <i>Plusieurs microorganismes</i> ⁴	<i>Botrytis cinerea</i>	<i>Cercospora</i> spp	<i>Fusarium</i> spp ³	Mildiou <i>Peronospora</i> spp ³	<i>Phytophthora</i> spp ³	<i>Pythium</i> spp ³	<i>Rhizoctonia</i> spp ³	Rouille <i>Puccinia</i> spp ³	<i>Sclerotinia</i> spp ³	<i>Septoria</i>	Tache noire du rosier <i>Diplocarpon/Marssonina</i>	<i>Thielaviopsis</i>	<i>Pseudomonas</i> spp ³	<i>Xanthomonas</i> spp ³															
A15457TO	Benzovindiflupyr	7	31521	●		50-75 ml/100 L		2	7-14		●			●			25	ND	12**	●			●	●																									
ACROBAT 50 WP	Diméthomorphe	40	27700	●		48 g/100 L		4	7-14	Ne pas appliquer sur les fleurs coupées.	●				●		40	17	12						●																								
ACTINOVATE SP	Streptomyces lydicus		28672		●	170 g/380 L	500 g/1 000 L	Non spécifié	7 - 14 jours ou 4-12 sem*		●		●				1	5	1					●			●	●																					
ALIETTE WDG	Fosétyl-AI	33	24458		●	2,8 kg/ha	360 g/380 L par 36 m²	3	14-30*	Ne pas mélanger en cuve avec des composés du cuivre.	●	●		●			1	78 à 157	12																														
ALIETTE WP			24564																																														
CHIPCO ALIETTE T&O			27557																																														
ASPERELLO T34 BIOCONTROL Nouveau	Trichoderma asperellum (souche T34)		30229	●			5 g/ 100 L d'eau /1 000 pots de 1 L Trempage : 1 g/100 L Plantation: 10 g/1 000 pots de 1 L ou 10 g/m³ de terreau	Non spécifié	2-3 mois		●		●			● ^{5,6}	1	5	4						●																								
BORA HC	Trichoderma harzianum (souche Rifai KRL-AG2)		31103	●		7,5 g/L Trempage bulbes : 5-10 g/L***	Taux : 55-110 g/m³ de sol Dilution : 30 à 45 g/100 L d'eau	Illimité	Foliaire : 7 à 14		●					● ⁵	1	5	4						●			●	●																				
BORA WP	Trichoderma harzianum (souche Rifai KRL-AG2)		31104	●		7,5 g/L Trempage bulbes : 5-10 g/L***	Taux : 55-110 g/m³ de sol Dilution : 30 à 45 g/100 L d'eau	Illimité	Non spécifié		●					● ⁵	1	5	4						●			●	●																				
BOTECTOR	Aureobasidium pullulans (souche DSM 14940 & DMS 14941)		31248		●	1 kg/ha dans 500 à 2 000 L/ha		Non spécifié	7	Appliquer tôt le matin ou le soir. Eau du mélange sous 25 °C.	●		●				1	5	4						●																								
BW240 WP Nouveau	Trichoderma harzianum (souche Rifai KRL-AG2) et Trichoderma virens (souche G-41)		31989	●			30-60 g/ 100 L d'eau / 10m² de surface de sol ou dans les pots (variable selon la dimension)	Non spécifié	8 - 10 semaines	Agitation constante requise.	●					● ⁵	ND	ND	4							●		●	●	●																			
CAPTAN 50 WP	Captane	M	4559		●	2 à 2,5 kg/1 000 L*	2,5 kg/1 000 L Taux : 50-85 L/100 m² Incorporer à 7,5 à 10 cm de sol avant la plantation.	Non spécifié	Foliaire : 7-10	Ne pas appliquer avant ou après une application d'huile.	●		●				1	484	4 jours**	●																										●	Fonte de semis		
CAPTAN 80 WP	Captane	M	9582		●	1,25 à 1,5 kg/1 000 L*	1,5 kg/1 000 L Taux : 50-85 L/100 m² Incorporer à 7,5 à 10 cm de sol avant la plantation.	Non spécifié	Foliaire : 7-10	Ne pas appliquer avec de l'huile, ou peu de temps avant ou après une application d'huile.	●		●				1	471	4 jours**	●																											●	Fonte de semis	
COMPASS 50 WG	Trifloxystrobine	11	27527		●	7,5 à 30 g/100 L*	3,8 g/100 L	Variable selon culture	Foliaire : variable* Au sol : 21-28	Peut abîmer les pétunias, violettes et impatiens de Nouvelle-	●	●		●			1	28	12					●	●					●	●																		
CONFINE EXTRA	Sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux	33	30648	●		1,3 L/100 L	Taux : 5-10 L/m² Dilution : 1,3 L/100 L	9	7 ou 14-28*	Ne pas mélanger en cuve avec des pesticides à base métallique.	●				●		1	5	4						●	●																							
CONTANS WG	Coniothyrium minitans (souche CON/M/91-08)		29066		●		4 à 6 kg/ha dans assez d'eau pour bien couvrir le sol. Variable selon profondeur.			Appliquer trois mois avant les infections habituelles. Plein sol seulement.	●		●				1	5	4																														
CUEVA	Cuivre (octanoate de)	M	31825	●		Dilution : 0,5-2 % Taux : 470-940 L/ha*		Non spécifié	5-10	Risque de phytotoxicité par temps frais et humide (moins de 18 °C).	●		●				ND	ND	4				●																								●	Tache des feuilles (<i>Corynespora casicola</i>) ● Feu bactérien (<i>Erwinia amylovora</i>) ● Brûlure corynéenne (<i>Thyostroma carpophilum</i>)	
CYAZOFAMID 400SC	Cyazofamide	21	27984	●		234-468 ml ou 164-273 ml/1 000 L*	117-234 ml ou 234-468 ml/ 1 000 L*. Volume selon le format de pot, voir étiquette.	2	14-28 ou 14-21*		●			●			1	80	12							●	●	●																					
CYCLONE	Acide citrique et Acide lactique		30459		●	Dilution de 1,5-2,5 %		Non spécifié	7-10*		●		●				2	ND	4 ou sec					●																									

Nom commercial	Matière active	Groupe chimique	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications (jours)	Informations complémentaires	Type de traitement		Mode d'action		Santé et environnement			Agents pathogènes																		
				Plantes ornementales en général	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Préventif	Curatif	Contact	Systémique translaminaire	Systémique	Induction de la résistance	IRE ¹	IRS ¹	Délai de rentrée (heures) ²	Champignons														Bactéries		Autres
																				<i>Alternaria</i> spp ³	<i>Anthracnose</i> <i>Colletotrichum</i> spp ³	Blanc (oïdium) <i>Plusieurs microorganismes</i> ⁴	<i>Botrytis cinerea</i>	<i>Cercospora</i> spp	<i>Fusarium</i> spp ³	Mildiou <i>Peronospora</i> spp ³	<i>Phytophthora</i> spp ³	<i>Pythium</i> spp ³	<i>Rhizoctonia</i> spp ³	Rouille <i>Puccinia</i> spp ³	<i>Sclerotinia</i> spp ³	<i>Septoria</i>	Tache noire du rosier <i>Diplocarpon/Marssonina</i>	<i>Thielaviopsis</i>	<i>Pseudomonas</i> spp ³	
DACONIL 2787	Chlorothalonil	M	15724		●	Généralement 2,5 L / 1 000 L*		Non spécifié	7-14		●	●	●				4	819	48**	●	●	●	●	●	●			●	●		●	●				● Tache heterosporienne ● Curvulariose ● Ascochytose ● Tache cylindrocladienne ● <i>Volutella</i> ● Tache helminthosporienne ● Dactylariose ● Tache cephalosporienne
DACONIL 720 Fin de vente octobre 2019	Chlorothalonil	M	30165		●	Généralement 1,7 L / 1 000 L*		Non spécifié	7-14		●	●	●				4	819	12	●	●	●	●	●	●			●	●		●	●				● Brûlure mycosphaerelléenne ● Curvulariose ● Tache hétérosporienn
DACONIL ULTREX Fin de vente mai 2020	Chlorothalonil	M	28354		●	Généralement 1,5 kg/ 1 000 L*		Non spécifié	7-14	Décoloration sur certaines fleurs quand le traitement est effectué durant la floraison.	●	●	●				4	410	48	●	●	●	●	●	●			●	●		●	●				● Tache heterosporienne ● Curvulariose ● Ascochytose ● Tache cylindrocladienne ● <i>Volutella</i> ● Tache helminthosporienne ● Dactylariose ● Tache cephalosporienne
DECREE 50 WDG	Fenhexamide	17	26132	●		1,12 kg/1 000 L/ha		6	7-14		●	●	●				1	5	4				●													
FLUOPICOLIDE 4 SC	Fluopicolide	43	30050	●		292 ml/190-380 L/ha		1	S. O.		●	●	●				58	103	12*						●											
FOLPAN 50WP	Folpet	M	15654		●		2 à 2,25 kg/1 000 L. Appliquer 0,57 L de mélange par pot de 20 cm.	Non spécifié	10 jours	Homologué en serre sur le poinsettia seulement.	●		●				1	1767	48								●								● Pourriture racinaire	
FOLPAN 80 WDG	Folpet	M	27733		●		1,25 à 1,40 kg/1 000 L. Appliquer 0,57 L de mélange par pot de 20 cm.	2	10 jours		●		●					1	884	24								●								
FONGICIDE 5SC	Sel de zinc de la polyoxine D	19	32688	●		315-1 222 ml/1 000 L		3	7-14		●		●				4	ND	12				●			●										
DIPLOMAT 5SC			32918																																	
HERITAGE MAXX	Azoxystrobine	11	28393	●		40-160 ml/100 L*	40 ml/100 L	2	7-28 ou 7-21*		●	●			●		39	20	12	●	●	●	●	●		●	●	●								
MEDALLION	Fludioxonil	12	31528	●		300-600 ml ou 600-1 200 ml/1 000 L*	300-600 ml/1 000 L	Foliaire : 4 Au sol : 2	Foliaire : 7-14 Au sol : 21-28		●		●				25	35	12**	●			●				●					●				
MICORA	Mandipropamide	40	30759	●		30-60 ml/100 L		4	7-14	L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.	●	●	●	●			ND	ND	12**						●	●										
MILSTOP	Bicarbonate de potassium		28095	●		2,8-5,6 kg/1 000 L/ha		10	7-14		●	●	●				1	5	4			●														
MYCOSTOP	Streptomyces griseoviridis (souche K61)		26265	●			Variable selon culture et maladie; voir l'étiquette.	Non spécifié	3-6 sem.		●		●				1	5	4						●		●	●								
NOVA	Myclobutanil	3	22399		●	340 g/1 000 L		4	10		●	●	●		●		59	54	12-24**			●							●							
PALLADIUM Nouveau	Fludioxonil	12	30763	●		15-100 g/ 100 L*		2 ou 3*	7-14	Non homologué pour les fleurs coupées en serre.	●	●	●	●			28	48	12	●	●	●	●	●		●		●							Rhizoctonia et Fusarium foliaires seulement. Attention, le mildiou sur l'étiquette sont des microorganismes du blanc.	
	Cyprodinil	9																																		
PHOSTROL	Phosphites de sodium, de potassium et d'ammonium (monobasique et dibasique)	33	30449	●		2,9-5,8 L/1 000 L	1,2-5,6 L/1 000 L	6	30		●	●			●		1	5	12						●											
PHYTON 27	Sulfate de cuivre	M	21699		●	Variable selon culture et maladie; voir l'étiquette.	Poinsettia seulement : Au sol : 150-250 ml/100 L Trempage des boutures : 125-250 ml/100 L	Non spécifié	Foliaire : variable* Au sol : 7	Ne pas appliquer 7 jours avant ou après un traitement avec B-NINE. Les doses de plus de 125 ml/100 L peuvent endommager les fleurs.	●	●			●		25	65	24	●		●	●					●						●	● <i>Cylindrocladium</i> ● <i>Erwinia</i> (pourriture molle) ● <i>Heterosporium echinulatum</i> ● Tavelure du poinsettia (<i>Sphaceloma poinsettiae</i>)	

Nom commercial	Matière active	Groupe chimique	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications (jours)	Informations complémentaires	Type de traitement		Mode d'action			Santé et environnement			Agents pathogènes																		
				Plantes ornementales en général	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Préventif	Curatif	Contact	Systémique translaminaire	Systémique	Induction de la résistance	IRE ¹	IRS ¹	Délai de rentrée (heures) ²	Champignons															Bactéries		Autres
																				<i>Alternaria</i> spp ³	<i>Anthrachnose Colletotrichum</i> spp ³	Blanc (oïdium) <i>Plusieurs microorganismes</i> ⁴	<i>Botrytis cinerea</i>	<i>Cercospora</i> spp	<i>Fusarium</i> spp ³	Mildiou <i>Peronospora</i> spp ³	<i>Phytophthora</i> spp ³	<i>Pythium</i> spp ³	<i>Rhizoctonia</i> spp ³	Rouille <i>Puccinia</i> spp ³	<i>Sclerotinia</i> spp ³	<i>Septoria</i>	Tache noire du rosier <i>Diplocarpon/Marssonina</i>	<i>Thielaviopsis</i>	<i>Pseudomonas</i> spp ³	<i>Xanthomonas</i> spp ³	
TRIANUM G	Trichoderma harzianum (souche T-22)		31503	●			750 g/m ³ de terreau Au repiquage : 375 g/m ³ ou 1 g/trou de plantation	Non spécifié	Non spécifié		●		●			● ⁵	ND	ND	4																		
TRIANUM P	Trichoderma harzianum (souche T-22)		31502	●			Au semis ou plantation : 1,5 g/2,5 à 5 L/m ² de zone cultivée Au repiquage : 30 g/100 L/ 1 000 plantes	Non spécifié	Répéter la demi-dose/10 semaines		●		●			● ⁵	1	5	4																		
TRUBAN 25 EC	Étridiazole	14	12222		●		Annuelles : 90-115 ml/380 L par 75 m ² Potées fleuries : 115-240 ml/380 L par 40 m ²	Non spécifié	4 à 12 semaines*	Irriguer immédiatement avec une quantité d'eau additionnelle égalant à au moins la moitié du volume utilisé lors du traitement.	●		●				25	1217	12																		
TRUBAN 30 WP	Étridiazole	14	11460		●		55-110 g/m ³ de terreau sec Dose sur la production variable selon culture et maladie; voir l'étiquette.	Non spécifié	4 à 12 semaines*		●		●					11	510	12																	
ZEROTOL	Peroxyde d'hydrogène		29508		●	10 ml/L Bien mouiller toute la surface de la plante.	10 ml/L Saturer le substrat. Attendre 15 minutes avant d'irriguer ou de transplanter.	3 à 5*	7	Surfaces et équipements : 3,3-20 ml/L Systèmes d'irrigation : voir étiquette. Traite aussi les algues.	●	●	●				1	500	4	●															●	●	

1. L'IRS et l'IRE sont des indices de risque pour la santé et l'environnement. Plus ces indices sont élevés et plus le risque est grand.

2. Comme publié par SAgE pesticides (diffère parfois de l'étiquette; délais recommandés par l'Institut national de santé publique du Québec).□

3. Les espèces des microorganismes peuvent varier selon les étiquettes.

4. Blanc : les microorganismes peuvent varier selon les étiquettes : *Erisyphe*, *Microsphaera*, *Podosphaera* et *Sphaerotheca*.

5. S'incorpore activement aux racines et les protège.

6. Stimulateur des défenses naturelles.

* Variable selon la culture et la maladie; voir l'étiquette.

** Délai de réentrée qui provient de l'étiquette et non de SAgE.

*** Dose recommandée par AEF Global.

S. O. : sans objet

ND : non disponible

LÉGENDE

- Homologués pour les plantes ornementales en général
- Homologués pour des cultures spécifiques, vérifier l'étiquette

 [Biopesticide](#) selon la définition de l'EPA ou SAgE pesticides

Pour savoir s'il s'agit d'un produit autorisé en production biologique, consultez votre organisme de certification.

Tableau 2 : Insecticides, acaricides et molluscicides homologués pour les cultures ornementales de serre en 2019

Nom commercial	Matière active	Groupe chimique	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications (jours)	Informations complémentaires	Mode d'action sur l'insecte			Mode de pénétration dans la plante			Stades sensibles au produit			Santé et environnement			Ravageurs															
				Plantes ornementales général	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systémique	Systémique translaminaire (local)	Oeuf	Larve	Adulte	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Aleurodes	Cochenilles	Chenilles ³	Kermès	Limaces	Mineuses	Nématodes	Mouche du rivage	Pucerons	Sciaride	Scarabée japonais	Tarsonèmes	Tétranyques	Thrips	Autres	
ACELEPRYN	Chlorantraniliprole	28	28980	●			0,56-0,88 L/ha ou 5,6 à 8,8 ml/100 m ²	1 dose élevée 2 doses faibles	7-14	Assurer une bonne pénétration du sol.	●	●			●			●		58	6	12																
ALTUS Nouveau	Flupyradifurone	4D	33176	●		500 - 1000 ml/ha*	750 - 2 000 ml/ha	1 à 4*	7			●			●	●		●	●	ND	ND	12	●								●							● Cicadelles
AMBUSH 50 EC	Perméthrine	3	14976		●	20 ml/100 L		Non spécifié	7		●	●		●				●	●	3	197	24	●						●									
APPLAUD	Buprofézine	16	32341	●		36-43 g/100 L		1	S. O.	Ne pas appliquer dans les fleurs coupées.	●	●		●			●	●	●	4	92	12**	●															
AVID 1,9 % EC	Abamectine	6	24485	●		30 ou 60 ml/100 L*		6	7 (mineuses)	Peut endommager les chrysanthèmes Shasta et les fougères.	●	●				●		●	●	2	75	12						●							●			
BELEAF 50SG	Flonicamide	29	29796		●	0,2 ou 0,3 g/L*	300 g/ha	1 ou 2*	7*	Certaines variétés de pensées sont sensibles.	●	●			●	●		●	●	6	18	12*	●									●				●	● Punaises (<i>Lygus</i> sp.)	
BIOCERES G WP	Beauveria bassiana (souche ANT-03)	S. O.	31231	●		2-4 g/L Taux : 500-1 000 L/ha		Non spécifié	8 (infestation : 3-5)	Compatible avec certains fongicides.	●			●				●	●	ND	5	4	●								●					●		
BIOPROTEC CAF	Bacillus thuringiensis var. kurstaki	11	26854		●	1,6 ou 1,8 L/1 000 L*	1,6 L/1 000 L (<i>Duponchelia fovealis</i>)	Non spécifié	7	L'application doit couvrir le feuillage et le sol pour <i>Duponchelia fovealis</i> .		●		●				●		ND	5	4			●												● Fausse arpeuteuse du chou ● Tortrix purpurin (<i>Platynota stultana</i>) ● <i>Duponchelia fovealis</i> ● Teigne du bananier (<i>Opogona sacchari</i>)	
BOTANIGARD 22 WP	Beauveria bassiana (souche GHA)	S. O.	29321	●		250-500 g ou 500-1 000 g/400 L*		Non spécifié	5-10 (infestation : 2-5)		●			●				●	●	ND	5	4	●													●		
BOTANIGARD ES			29320	●		0,5-1 L ou 2 L/400 L*																																
CITATION 75 WP	Cyromazine	17	24465	●		188 g/ha*	133 g/ha 1 sac (75 g) pour 570 L d'eau	Non spécifié	Non spécifié	Pulvériser toute surface où les fongicoles et les éphydridés peuvent se reproduire.	●			●		●		●		24	4	12						●		●		●						
CONFIRM 240 F	Tébufénozide	18A	24503	●		0,5 ou1 L/ha*		4	10-14		●	●		●				●		59	10	12			●			●										● Légionnaires ● Ver gris ● Ver de l'épi du maïs ● cochylys de la vigne ● Fausse-arpeuteuse du chou ● noctuelle verdoyante ● Enrouleuses
DDVP 20% EC	Dichlorvos	1B	23915	●		6 ml/L Taux : 5 L/100 m ²		Non spécifié	Non spécifié	Effets nocifs sur Shasta daisy, Pink Champagne et mufliers.	●	●	●	●					●	1	819	48	●									●						
DEADLINE M-Ps	Métaldéhyde	S. O.	26650	●			14-27,5 kg/ha	6	21	Produit plus efficace après un arrosage. Appliquer le soir pour de meilleurs résultats.		●		●				●	●	44	153	12					●											
DECIS 5 CE DELTAGARD SC	Deltaméthrine	3	22478 28791		●	35-50 ml/100 L		Non spécifié	5-7		●	●		●					●	1	22	12															●	
DIBROM	Naled	1B	7442		●	Brumisation : 6,7-13,4 ml/100 m ² Vaporisation : 9,6 ml/100 m ³		3	7		●	●		●					●	1	899	48	●	●									●			●		● Enrouleuses
DIMILIN 25 WP	Diflubenzuron	15	13816	●			Surface : 150 g/1 000 L, taux de 5-15 L/10 m ² Bassinage : 18 g/1 000 L, taux selon le diamètre du pot, voir étiquette	4	4-8 sem.	Ne pas appliquer sur poinsettias, hibiscus, bégonias Reiger.	●	●		●		●		●		1	11	12							●		●							

Nom commercial	Matière active	Groupe chimique	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications (jours)	Informations complémentaires	Mode d'action sur l'insecte			Mode de pénétration dans la plante			Stades sensibles au produit			Santé et environnement			Ravageurs																		
				Plantes ornementales général	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systémique	Systémique translaminaire (local)	Oeuf	Larve	Adulte	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Aleurodes	Cochenilles	Chenilles ³	Kermès	Limaces	Mineuses	Nématodes	Mouche du rivage	Pucerons	Sciaride	Scarabée japonais	Tarsonèmes	Tétranyques	Thrips	Autres				
DIPEL 2X DF	Bacillus thuringiensis var. kurstaki	11	26508		●	625 g/1 000 L ou 125-250 g/400L ou 250 g/400 L *		Non spécifié	7	L'application doit couvrir le feuillage et la surface du sol pour <i>Duponchella fovealis</i> .		●		●				●		ND	5	4			●													• <i>Duponchella fovealis</i> • Tortrix purpurin (<i>Platynota stultana</i>) • Arpenteuse du chou			
DISTANCE	Pyriproxyfène	7C	28414	●		45 ml/100 L		2	14-28	Phytotoxicité : voir étiquette.	●	●		●		●	●	●		1	8	12	●																		
DYNO-MITE	Pyridabène	21	25229	●		142 à 284 g ou 284 à 425 g /1 000 L		2	28	Phytotoxicité pétunia (voir étiquette).	●	●		●				●	●	14	15	12	●													●					
SANMITE			25134								●	●		●							30																				
ENDEAVOR 50 WG	Pymétrozine	9B	27273	●		10-20 g/100 L		2	7		●	●			●	●		●	●	1	69	12	●									●									
ENSTAR EW	Kinoprène	7A	29661	●		Prévention : 80-128 ml/100 L Curatif : 240 ml/100 L		2	Prévention : 14 Curatif : 7	La dose forte tue les adultes.	●			●			●	●	●	1	30	12	●	●							●										
FLORAMITE SC	Bifénazate	21	27924	●		125 ml/400 L		2	Non spécifié	Dégradation si mélangé à de l'eau alcaline. Action résiduelle de 28 jours.	●			●			●	●	●	1	24	12													●						
FORBID 240 SC	Spiromesifen	23	28590	●		30 ml/100 L		2*	10-14	Phytotoxicité : voir étiquette. Moins efficace sur les adultes.	●	●		●		●	●	●	1	97	12	●														●					
FUJIMITE	Fenpyroximate	21A	32302	●		1,25-1,9 L/1 000 L ou 1,9 L/1 000 L*		Total maximal de 7,6 L produit/ha	21	Ne pas appliquer sur fleurs coupées.	●			●			●	●	●	3	280	12	●												●	●					
FENPYROXIMATE 5SC			32245								●			●				●	●																						
FERRAMOL	Phosphate de fer	S. O.	27085	●			2,5 g par pot de 23 cm ou 1,2 à 5 g/m ² au sol	Non spécifié	Non spécifié			●		●					●	1	5	0					●														
INTERCEPT 60WP	Imidaclopride	4A Néonic.	27357	●			Variable selon grosseur du pot	1	S. O.		●	●			●			●	●	81	29	12	●								●										
KONTOS	Spirotétramate	23	29567	●		13ml /100 L ou 13-26 ml/100 L* (pas de traitement foliaire contre pucerons)	2,5 à 10 ml/100 L de terreau*	2 1 (fleurs coupées)	14-21	Ne pas appliquer sur les conifères.		●			●			●	●	1	148	12	●	●							●					●	●	• Cochenille du fusain (<i>Unaspis euonymi</i>)			
KOPA	Sels de potassium d'acides gras	S. O.	31433	●		8 L/400 L		3 consécutives	7-14	Phytotoxicité : voir étiquette.	●			●				●	●	1	5	4	●	●							●				●		• Acariens • Tenthrede-limaces de rosier • Forficules				
LANDSCAPE OIL	Huile minérale (insecticide)	S. O.	28124	●		20 ml/L Trempege boutures 2,5 à 5 ml/L*		Foliaire : au besoin Trempege : 1	Non spécifié		●			●			●	●	●	16	115	12	●	●		●										●	●				
MALATHION 85 E	Malathion	1B	8372		●	7,5 ml dans assez d'eau/100 m ²		4	10	Date de péremption de 28 mois.	●	●	●	●				●	●	1	88	48**	●	●							●					●	●				
MET52 (granulaire) <i>Non disponible</i>	Metarhizium anisopliae (souche F52)	S. O.	29147	●			500-1 500 g/m³ de terre ou 1 500 g/m³ de terre* avant ou pendant la plantation	1	S. O.	Maintenir le sol humide. Ne pas appliquer de fongicides au sol.	●			●				●	●	ND	ND	4														●		• Charançon noir de la vigne • Charançon de la racine du fraisier			
NEUDOSAN	Sel de potassium d'acide gras	S. O.	27886	●		8 L/400 L		3 applications consécutives	7-14	Phytotoxicité : voir étiquette.	●			●				●	●	1	5	4	●	●							●				●		• Acariens • Tenthrede-limaces de rosier • Forficules				
NOFLY WP	Paecilomyces fumosoroseus (souche FE 9901)	S. O.	30091	●		2-3 g/L Volume de bouillie : 2 000-3 000L/ha		Non spécifié	5-15		●			●			●	●	●	1	5	4	●													●					
OPAL	Sel de potassium d'acide gras	S. O.	28146	●		8 L/400 L		3 applications consécutives	7-14	Phytotoxicité : voir étiquette.	●			●				●	●	1	5	4	●	●							●				●		• Acariens • Tenthrede-limaces de rosier • Forficules				

Nom commercial	Matière active	Groupe chimique	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications (jours)	Informations complémentaires	Mode d'action sur l'insecte			Mode de pénétration dans la plante			Stades sensibles au produit			Santé et environnement			Ravageurs																	
				Plantes ornementales général	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systémique	Systémique translaminaire (local)	Oeuf	Larve	Adulte	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Aleurodes	Cochenilles	Chenilles ³	Kermès	Limaces	Mineuses	Nématodes	Mouche du rivage	Pucerons	Sciaride	Scarabée japonais	Tarsonèmes	Tétranyques	Thrips	Autres			
ORTHENE 75 SP	Acéphate	1B	14225		●	849 g/1 000 L ou 1 749 g/1000 L*		1 à 2	7-10	Doses de l'étiquette en grammes de matière active (et non en grammes de produit).	●	●		●			●	●	1	96	12 ou 24**	●	●	●						●				●	●	• Noctuelles • Légionnaires • Tortrix purpurin • Cécidomyie du rosier • Lécanies • Pylles • Cicadelle de la pomme de terre • Autres (voir étiquette)				
PERM-UP	Perméthrine	3	28877		●	26 ml/100 L		Non spécifié	7		●	●		●				●		1	197	12	●					●								• Mineuse du chrysanthème				
POUNCE 384 EC	Perméthrine	3	16688		●	26 ml/100 L		Non spécifié	7		●	●		●				●	●	1	197	12	●					●								• Mineuse du chrysanthème • <i>Duponchelia fovealis</i>				
PYLON	Chlorfenapyr	13	30666	●		Variable selon ravageur*		3	5 ou 7-14*	Ne pas utiliser sur fleurs coupées. Phytotoxicité : voir étiquette. Pas efficace sur adultes de thrips.	●	●		●		●		●	●	65	520	12				●								●	●	• Fausse-arpenteuse du chou • Arpenteuse du soya • Nématodes des feuilles				
SAFER'S SAVON INSECTICIDE	Sels de potassium d'acides gras	S. O.	14669	●		1 ou 2 %*		Non spécifié	Variable selon ravageur*		●			●				●	●	1	5	4	●	●					●					●		• Coccus • Psylles du poirier • Larves de la mouche à scie • Perce-oreilles • Tenthrede mineuse de l'orme				
SAFER'S SLUG & SNAIL BAIT II	EDTA de sodium et de fer (III)	S. O.	28774	●			2 g/m² ou 1 g/10 pots de 23 cm de diamètre	Non spécifié	14	Ne pas mettre en pile.				●				●	●	1	63	S.O.					●													
SHUTTLE 15 SC	Acéquinocyl	20B	28640	●		0,21-0,46 L/500 L ou 0,21 L/500 L*		2	Non spécifié	Phytotoxicité voir étiquette.	●	●		●			●	●	●	18	1	12												●						
SLUGGO PROFESSIONNAL	Phosphate de fer	S. O.	30025	●			2,5 g par pot de 23 cm ou 1,2 à 5 g/m² au sol.	Non spécifié	Non spécifié			●		●					●	1	5	0					●													
SUCCESS 480 SC	Spinosad	5	26835	●		50 ml/1 000 L		3	7-10		●	●				●	●	●	2	5	12															●				
SUFFOIL X Nouveau	Huile minérale (insecticide)	S. O.	33099		●	26,6 L/ 1000 L Trempage des boutures : 3,2 à 6,4 L/1000 L*		Foliaire : au besoin Trempage : 1	Non spécifié	Incompatible à certains pesticides et fertilisants foliaires. Voir étiquette.	●			●			●	●	●	ND	ND	12	●	●		●				●					●	●				
TALUS	Buprofézine	16	32383	●		36-43 g/100 L		1	S. O.	Ne pas appliquer dans les fleurs coupées	●	●		●			●	●		4	92	12	●																	
TETRASAN 5WDG	Etoxazole	10B	32005	●		226,8-453,6 g ou 4-8 pochettes/378,5 L		2	14	Fleurs coupées : dose réduite et 1 application/an.	●	●			●		●	●		1	14	12												●						
THURICIDE-HPC	Bacillus thuringiensis var. kurstaki	11	11302		●	5 L/1 000 L		Au besoin	7-10			●		●				●		ND	5	4				●										• Tortrix purpurin (<i>Platynota stultana</i>)				
TRISTAR 70 WSP INSECTICIDE	Acétamipride	4A Néonic.	27127	●		Variable selon culture et ravageur*		2	7		●	●			●		●	●	●	1	16	12	●						●							• Diprion du pin sylvestre • Mineuse marbrée • Cicadelles				
TROUNCE	Pyréthrines	3	24363	●		5 L/100 L		Non spécifié	Variable selon l'insecte*		●			●				●	●	2	114	24	●	●		●						●								
	Sel de potassium d'acide gras	S. O.																																						
VECTOBAC 600L Non disponible	Bacillus thuringiensis var. israelensis	11	19455	●			2-8 L/1 000 L	Non spécifié	7			●		●				●		ND	5	4									●									
VEGOL HUILE DE CULTURE	Huile de canola	S. O.	32408	●		1 L/50 L (2 %)		2 à 4 selon période	7-14		●			●			●	●	●	ND	ND	S.O.	●	●		●					●			●		• Acariens				

Nom commercial	Matière active	Groupe chimique	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications (jours)	Informations complémentaires	Mode d'action sur l'insecte			Mode de pénétration dans la plante			Stades sensibles au produit			Santé et environnement			Ravageurs																	
				Plantes ornementales général	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systémique	Systémique translaminaire (local)	Oeuf	Larve	Adulte	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Aleurodes	Cochenilles	Chenilles ³	Kermès	Limaces	Mineuses	Nématodes	Mouche du rivage	Pucerons	Sciaride	Scarabée japonais	Tarsonèmes	Tétranyques	Thrips	Autres			
VELIFER Nouveau	Beauveria bassiana souche PPRI 5339	S. O.	32993			450 à 900 ml/1000 L		Non spécifié	3-10	Conserver au frigo. Éviter l'exposition directe au soleil.								ND	5	4																				
VENDEX 50W	Oxyde de fenbutatin	12B	16309			50-100 g/100 L		Non spécifié	Au besoin	Phytotoxicité : voir étiquette.								25	180	12 ou 48																				
VENDEX 50WP MITICIDE			16162																	ND	ND	12																		
VERSYS Bientôt disponible	Afidopyropène	9	33266			0,1 à 0,5 L/ha* Volume de bouillie : minimum 1 000 L/ha		2 à 4 selon la dose	7										ND	ND	12																			
XENTARI WG	Bacillus thuringiensis var. aizawai	11	31557			750-1 000 g/ha		Non spécifié	3-14									ND	5	4																				

1. L'IRS et l'IRE sont des indices de risque pour la santé et l'environnement. Plus ces indices sont élevés et plus le risque est grand.
2. Comme publié par SAgE pesticides (diffère parfois de l'étiquette; délais recommandés par l'Institut national de santé publique du Québec).
3. Différentes espèces, voir l'étiquette.

*Variable selon la culture et le ravageur; voir l'étiquette.

**Délai de réentrée qui provient de l'étiquette et non de SAgE pesticides.

S. O. : sans objet

ND : non disponible

LÉGENDE

Homologués pour les plantes ornementales en général

Homologués pour des cultures spécifiques, vérifier l'étiquette

Biopesticide selon la définition de l'EPA ou SAgE pesticides

Pour savoir s'il s'agit d'un produit autorisé en production biologique, consultez votre organisme de certification.